

Val-d'Or, le 8 février 2018

P-791-28

À : **M. Pierre Couture**  
**Directeur général et secrétaire**  
**Ordre professionnel des criminologues du Québec**

De : **M<sup>e</sup> Suzanne Arpin, Procureure**

Objet : **Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès**

Dossier : **DG-0104-DEF**

Monsieur Couture,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (CERP) sollicite la collaboration de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ) afin d'obtenir des informations sur **la manière dont les formations offertes à ses membres tiennent compte des réalités autochtones (Premières Nations et Inuit), et ce depuis les cinq (5) dernières années.**

À cet effet, la CERP voudrait obtenir les informations/documents suivants :

- Toute information relative aux programmes, publications, présentations, cours, activités ou initiatives concernant les réalités autochtones offerts dans le cadre du développement professionnel continu des criminologues du Québec, incluant notamment tous congrès, colloques, formations, ateliers ou sensibilisation auprès de ses membres.
- Toute information relative aux pratiques de sécurisation culturelle autochtone dans le cadre de la dispensation des services professionnels par les criminologues à une clientèle autochtone, notamment quant à la culture, à la langue, à la vision de la guérison, à la médecine holistique (globale) et à la spiritualité autochtone.
- Toute information relative aux programmes, publications, présentations, cours, activités ou initiatives en cours de préparation prévoyant être disponibles aux membres de l'OPCQ dans un futur rapproché quant aux réalités autochtones et aux pratiques de sécurisation culturelle.
- Tout complément d'information sur les réalités autochtones et sur les pratiques de sécurisation culturelle reçu par les membres de l'OPCQ lorsqu'ils sont déployés dans des communautés autochtones au Québec ou dans des milieux urbains desservant une grande proportion de clientèle autochtone.
- Toutes lacunes observées dans la formation académique des nouveaux membres de l'OPCQ par rapport notamment aux réalités autochtones et aux pratiques de sécurisation culturelle dans ce contexte.

La CERP souhaite ainsi prendre connaissance des plans de cours, activités de formation, documents distribués, lectures recommandées et autre matériel pédagogique pertinent relatif aux réalités autochtones utilisés dans le cadre de ces formations. La CERP souhaite également obtenir le plus de détails possibles quant à ses formations, notamment quant à leur fréquence, à leur durée, à leur caractère obligatoire ou recommandé, ainsi que tous autres détails jugés utiles à l'accomplissement de notre mandat.

Nous vous prions de nous transmettre toute autre information ou document pouvant étayer ou soutenir les informations que vous nous fournirez en réponse à cette demande, même s'ils ne se retrouvent pas dans la liste ci-haut. Ces documents serviront à remplir le mandat de la CERP :

*La Commission d'enquête provinciale a pour mandat d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation de certains services publics offerts aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse.*

Dans un premier temps, nous vous demandons de nous aviser, dans un délai de **cinq (5) jours**, si vous n'êtes pas en mesure de répondre à la présente demande, quelle qu'en soit la raison. Le cas échéant, veuillez nous faire part de vos motifs d'incapacité par courriel à [genevieve.richard@cerp.gouv.qc.ca](mailto:genevieve.richard@cerp.gouv.qc.ca).

Dans un deuxième temps, nous vous demandons de répondre à la présente en nous communiquant les informations et la documentation demandées dans les **trente (30) prochains jours**.

Pour ce faire, vous pouvez procéder par courriel à [nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca](mailto:nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca). S'il s'agit de documents confidentiels, nous vous proposons de mettre à votre disposition notre plateforme de Partage sécurisé de documents (PSD). Si cette proposition vous convient, veuillez nous l'indiquer par courriel à [nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca](mailto:nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca) afin que nous vous fassions suivre la procédure à cet effet. Enfin, si vous préférez nous les adresser par la poste, veuillez nous les faire parvenir par messagerie à l'adresse suivante :

M<sup>me</sup> Nicole Durocher

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics  
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Également, vous avez la responsabilité de nous aviser lorsque les documents ou les renseignements transmis en réponse à la présente ont un caractère confidentiel ou privilégié. Nous vous invitons donc à nous en faire part par écrit et à contacter, au besoin, le procureur en charge du dossier afin d'avoir une discussion sur l'utilisation qui pourra être faite desdits documents ou renseignements.

Pour toute autre question concernant cette demande, veuillez contacter M<sup>e</sup> Geneviève Richard directement par courriel à [genevieve.richard@cerp.gouv.qc.ca](mailto:genevieve.richard@cerp.gouv.qc.ca) ou par téléphone au 819 527-0847.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre correspondance, nous vous prions d'agréer, M. Couture, nos plus sincères salutations.

**M<sup>e</sup> Suzanne Arpin**

**Procureure / Counsel**

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès

600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Tél.: (sans frais / toll free) 1 844 580-0113

Tél.: 819 354-4409

Cell.: 819 527-9713

[suzanne.arpin@cerp.gouv.qc.ca](mailto:suzanne.arpin@cerp.gouv.qc.ca)

[www.cerp.gouv.qc.ca](http://www.cerp.gouv.qc.ca)

  @cerpQc

## 28.1 Réponse

**Roy, Mélanie**

---

**À:** Richard, Geneviève  
**Objet:** RE: Demande d'informations

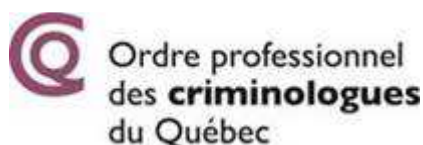
**De :** Couture, Pierre [<mailto:pcouture@ordrecrim.ca>]

**Envoyé :** 8 février 2018 15:55

**À :** Richard, Geneviève <[genevieve.richard@cerp.gouv.qc.ca](mailto:genevieve.richard@cerp.gouv.qc.ca)>

**Cc :** [jrioux@ordrecrim.ca](mailto:jrioux@ordrecrim.ca); Bouchard, Chantal <[cbouchard@ordrecrim.ca](mailto:cbouchard@ordrecrim.ca)>

**Objet :** Demande d'informations



Bonjour.

J'ai parcouru avec intérêt votre demande d'informations dans le cadre du mandat de la Commission. Malheureusement, nous ne pourrions y donner suite parce que nous en sommes en train de développer notre politique de formation continue. Vous devez savoir que l'ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ) n'existe que depuis juillet 2015. Nous prévoyons toutefois lancer cette politique au cours du printemps 2018. Nous pourrions sensibiliser nos membres aux diverses réalités de la culture autochtone, telles que vous l'évoquez dans votre correspondance.

Espérant le tout à votre satisfaction, je demeure disponible pour toute autre information.

**Pierre Couture, criminologue**  
Directeur général et secrétaire  
Ordre professionnel des criminologues du Québec  
1100, boul. Crémazie est, bureau 610  
Montréal (Québec) H2P 2X2  
Tél : 514-437-6727 poste 224  
Sans frais : 844-437-6727  
Fax : 514-416-2255  
[www.ordrecrim.ca](http://www.ordrecrim.ca)